

Compte rendu du Conseil d'administration (CA) du jeudi 19 février **rédigé par les élues et élus PULS³**

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1er décembre 2025
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2025
3. Approbation de dispositions complémentaires relatives à la politique d'exonération des droits d'inscription de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
4. Approbation de la modification de la politique d'exonération des droits d'inscription de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
5. Présentation du bilan d'activité du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne
6. Approbation des tarifications 2026 du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne
7. Approbation de l'actualisation des lignes directrices de gestion du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) et le référentiel d'équivalences horaires (REH)
8. Approbation du calendrier universitaire 2026-2027
9. Approbation de la répartition financière de la « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » pour l'année 2026
10. Approbation du relevé de propositions de la commission « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » du 12 janvier 2026
11. Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 9 décembre 2025
12. Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 27 janvier 2026
13. Information relative à la mise en place du schéma de gouvernance et travaux en cours du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale.
14. Approbation de la convention de programme de double diplôme « master européen en études des migrations (EuMIGS) » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le réseau des masters européens en études des migrations

La séance débute à 14h09 ; 35 présents ou représentés¹.

Liste des 10 procurations (au début du CA) :

E. Lejoindre (maire du XVIII^e arrondissement de Paris) à S. Messaï-Bahri
C. Ruelle (directeur des revues, Humensis) à S. Krauz
T. Surin (provisoireur de la cité internationale Balzac) à R. Bazillier
C. Larroche (Déléguée régionale CNRS Île-de-France) à E. Migevant
B. Genthon (directrice générale CNRS Editions) à B. Tinel
B. Lecouturier (conseillère de Paris et conseillère régionale) à C. Neau-Leduc
P. Singaravelou (LE²) à F. Peraldi-Leneuf
E. Marquer (PULS) à A. Carrara
D. Dreyse (PULS) à S. Duroudier
S. Nasri (Les Personnels Indépendants pour l'Université) à M. Bachir Cherif

I. Informations de la présidence

C. Neau-Leduc commence par un point sur l'installation à La Chapelle, indiquant que cela s'est bien passé avec des aléas, des choses encore à améliorer et des réserves liées à la réception des travaux ne sont pas encore levées, ce qui est normal. La bibliothèque Ahrweiler est ouverte depuis le 10 février, c'est une réussite, puisque déjà fréquentée par beaucoup d'étudiants.

La Présidente ajoute que Hélène Ahrweiler est décédée, lundi 16 février, qu'elle a envoyé un message à la famille en proposant un hommage lors de l'inauguration de la bibliothèque. Cela pourrait ensuite donner lieu à un événement plus scientifique.

¹ Le nombre de votants varie durant la séance en fonction des arrivées et des départs de membres du conseil.

² Libre Ensemble

II. Fonctionnement de l'établissement

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1er décembre 2025.

J.-M. Le Gall (SCP³) signale une correction au PV relative à l'une de ses interventions : « Accordons les mots et les choses, depuis 2012 le vote de la campagne emploi ne vise plus à répondre aux besoins des composantes, mais à faire des économies ».

A. Carrara (PULS) demande à ce que les procurations des usagers et des Personnalités extérieures soient bien reportées, car ce n'est pas le cas.

V. Chénieux (CGT) apporte quelques modifications sur la clarté d'une phrase. De même, elle corrige pour préciser qu'elle évoquait bien la prime part emploi qui existe aussi pour les contractuels, mais qu'il s'agit de déployer pleinement.

A. Jardel (CGT) souhaite compléter le contexte de son intervention sur les pays les moins avancés (PMA), dont la liste repose sur des critères établis.

Sous réserve de ces modifications, la présidente met aux voix le PV.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2025

Pas de correction.

Vote : adopté à l'unanimité

3. Approbation de dispositions complémentaires relatives à la politique d'exonération des droits d'inscription de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

C. Neau-Leduc souhaite redire ce qui a déjà été écrit à l'ensemble de la communauté et rappeler le contexte. Le Budget initial 2026 (BI26) a été adopté avec un certain nombre de recettes et de dépenses, dont les mesures concernant les étudiants extracommunautaires, ainsi que des mesures d'économies à hauteur de 6,5 M€. Elle rappelle qu'à l'époque, elle avait annoncé qu'ils reviendraient sur les mesures dès que possible, tout en confirmant le maintien d'un budget pluriannuel visant à corriger une trajectoire jugée insatisfaisante depuis 2024. Elle ne revient pas sur les détails qui ont déjà été présentés à plusieurs reprises.

Deux nouvelles sont arrivées depuis ce BI26 :

- 1,3 M d'euros versés par le Ministère. Ces reliquats de fin de gestion (crédits non utilisés) sont entièrement à la main du ministère qui décide de les verser aux établissements pour améliorer leur situation. Ils sont toutefois arrivés trop tard pour être utilisés pour le budget 2025 ou intégrés au BI26.
- Ensuite, l'absence de budget au niveau de l'État a fait basculer l'établissement en « service fait ». En 2025, c'était aussi le cas, mais le ministère avait adressé deux notifications concernant la SCSP⁴, celle sur l'année complète (200 M€ et quelques) et

³ Savoirs et confiance partagés

⁴ Subvention pour charge de service public

celle de « service fait ». Pour 2026, nous n'avons pas encore connaissance de la notification pour toute l'année, nous n'avons été notifiés que d'un quart d'année à hauteur de 50 M€ (« service fait »). Maintenant que le budget national est voté, la période de service fait est terminée et on attend la notification complète. La protection sociale complémentaire (PSC) qui n'était pas compensée dans le premier budget (donc pas prévu dans le BI 26) sera versée. On sera compensé de mai à décembre à hauteur de 670 000 €. Cela n'a pas encore été notifié, mais c'est acquis.

- Le CAS pensions⁵ : on devait avoir une compensation de 40 % seulement, finalement, elle sera entre 75 % et 120 %. C. Neau-Leduc pense qu'on aura 100 % et espère 120 %. Ce CAS pensions sur une année complète représente 2,7 M, donc les 60 % complémentaires obtenus correspondent à 1,62 M. Si on obtient 20 % en plus, ce sera probablement une mesure non pérenne, elle représentera 540 k€ en plus.

J.-M. Le Gall (SCP) demande sur quels critères ces compensations sont attribuées. **La Présidente** répond que la compensation relative à la PSC pourrait être intégrée dans la dotation globale, ce qui lui donnerait un caractère pérenne, mais cela n'est pas certain. Les 20 % supplémentaires évoqués s'apparenteraient davantage à un soutien ponctuel qu'à une mesure structurelle.

Soraya Messaï-Bahri (VP CA-RH) ajoute que cela dépend du budget ministériel.

C. Neau-Leduc rappelle aussi qu'il y aura une nouvelle augmentation du CAS Pensions en 2027, de nouveau + 4 %, sans savoir à quelle hauteur cela sera compensé. Cela ne modifiera pas notre trajectoire budgétaire. Le 12 mars les comptes financiers de l'établissement 2025 seront présentés, ce qui permettra d'évaluer si les efforts réalisés en 2025 produisent des effets pour 2026. La mesure proposée par la présidence est un coût de recette en moins de 1,5 M€ (l'ensemble des exonérations se chiffre au-delà de 1,5 M€). Comme cela était prévu dans le BI de 2026, cela suppose que l'on adopte un budget rectificatif (BR) 2026 pour que le budget corresponde aux délibérations. Ce que souhaite la gouvernance c'est que cela puisse se faire par fonds de roulement et pas par des économies en plus. Mais on ne sait pas quelle sera la réponse du rectorat, peut-être vont-ils insister sur des économies supplémentaires.

S'agissant de l'application des exonérations partielles, il est proposé d'appliquer les droits nationaux aux étudiants extracommunautaires en cours de cycle, c'est-à-dire de ne pas leur appliquer les droits différenciés. Cette mesure serait limitée à ce périmètre précis, déjà évoqué en novembre et décembre et prévu dans le décret de 2019. Elle n'avait pas été mise en œuvre en décembre pour des raisons budgétaires, bien que la situation des étudiants en cours de cycle ait été jugée particulièrement sensible. La décision actuelle consiste donc à assumer cette mesure, en mobilisant les 1,3 million d'euros qui absorbent cette baisse de recettes.

Le financement étant non pérenne et la délibération elle-même ayant un caractère non pérenne, il faut que les étudiants soient informés que ces exonérations disparaîtront à la fin de leur cycle.

J.-M. Le Gall (SCP) se réjouit que ce soit systématisé pour tous les étudiants engagés dans un cycle et non limité aux seuls étudiants en difficulté financière ayant besoin du FSDIE⁶.

R. Bazillier (VP CA-RI) mentionne qu'après des remontées faites par des étudiants concernés, il a été soulevé le cas des étudiants en césure. Ceux-ci ont donc été intégrés dans la liste de ces exonérations partielles.

⁵ Compte d'Affectation spéciale Pensions, pour la retraite des fonctionnaires.

⁶ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

L. Duchowney (PL⁷) souligne que deux points à l'ordre du jour concernent cette question et exprime la crainte que le conseil d'administration ne se satisfasse de la première proposition sans examiner pleinement la seconde.

C. Neau-Leduc répond que cela fait l'objet de deux points distincts, donc il y aura deux débats distincts. Si la seconde est adoptée, elle l'emportera sur la première.

A. Carrara (PULS) soulève une question de droit relative au décret de 2019 mentionnant l'exonération partielle. Elle interroge la présidence sur les raisons pour lesquelles cette mesure n'a pas été mise en place dès décembre, alors que le décret de 2019 l'imposait. Elle demande également des clarifications sur la portée pluriannuelle de la mesure du 1er décembre 2025, prévue « à partir de 2026-2027 » et non plus « pour l'année 2026-2027 », et souhaite s'assurer que la question fera l'objet d'une délibération dans les années à venir.

C. Neau-Leduc répond que les dispositions transitoires s'imposaient au moment de l'entrée en vigueur du décret (2019) et que les établissements peuvent décider de ne pas les appliquer si elles entrent en vigueur plus tard.

F. Foronda (VP finances) insiste sur le fait que la PSC et le CAS pensions ne sont pas pérennes et qu'aucune garantie n'existe à cet égard. En revanche, la trajectoire budgétaire est pérenne. Les critères de soutenabilité exigent un fonds de roulement équivalent à 15 jours de fonctionnement, alors qu'il est actuellement nul (0 jour). Le déficit est donc structurel. Un budget rectificatif sera nécessaire. L'amélioration du compte financier 2026 constituera le levier permettant d'agir.

A. Carrara (PULS) demande des ordres de grandeur précis : la mesure enlèverait 1,5 million de recettes, alors que la lettre d'orientation budgétaire évoque 3 millions. Il faut des données précises afin de pouvoir délibérer.

F. Foronda (VP finances) précise que l'application du critère de quotient familial concernerait environ 120000 euros pour les doctorants et demi-ATER. Sans le critère du quotient familial, le montant serait d'environ 180 000-200000 euros. Le nombre exact de demi-ATER reste difficile à déterminer, car il dépend de la campagne emploi. Par exemple, deux postes de PRAG ont été remplacés par deux postes de demi-ATER au PIREH⁸. Par ailleurs, deux contrats de demi-ATER représentent 10 000 euros de plus qu'un ATER à temps plein.

V. Chenieux (CGT) signale qu'il y a une hiérarchie de l'application du droit : le décret de 2019 devrait s'appliquer à Paris 1, d'autant que tout le décret parle du cycle d'études. Il faut que l'université applique le droit et que le CA ne vote pas des mesures qui vont à l'encontre du droit. Elle ajoute enfin que cette disposition implique une annuité, tout comme le budget ; le budget étant annualisé, les mesures doivent être votées année par année.

C. Neau-Leduc répond que les dispositions transitoires étaient prévues par le décret qui n'a pas vocation d'application générale. Il revient aux établissements de décider comment les exonérations sont appliquées.

M.-C. Lebert (Personnalité extérieure CFDT) indique que les deux délibérations sont techniquement liées et que si la seconde est adoptée, elle annulera la première. Il serait donc logique de commencer par la deuxième délibération.

C. Neau-Leduc répond que l'ordre du jour a été fixé ainsi et ne sera pas changé.

⁷ Poing Levé.

⁸ Pôle Informatique de Recherche et d'Enseignement en Histoire.

M.-C. Lebert en prend acte et demande confirmation : la seconde mesure entraînerait une non-recette de 3 millions d'euros et nécessiterait un prélèvement sur le fonds de roulement, tandis que la première représenterait 1,5 million d'euros. **C. Neau-Leduc** confirme et précise qu'il faudrait un nouveau budget, étant donné qu'aucune des deux propositions n'était prévue dans le BI.

F. Foronda souligne que la seconde mesure, d'un montant d'environ 1,7 million d'euros complémentaires, impliquerait de revenir sur les enveloppes votées pour l'enseignement, la recherche et la campagne emploi. Il mentionne l'existence d'un « bruit » parmi les étudiants laissant penser que l'exercice budgétaire 2025 n'aurait pas été si difficile, alors même que les missions de recherche, de documentation et d'entretien des bâtiments ont été très affectées.

J.-M. Le Gall (SCP) signale que l'exonération des étudiants extracommunautaires peut être annualisée. Nous pouvons donc décider de délibérer chaque année. Ce sont les circonstances qui conduisent à voter cette mesure. Il revient sur la question des chiffres et la possibilité d'avoir une cartographie de l'origine des étudiants.

R. Bazillier (VP CA-RI) répond que les chiffres détaillés ne sont pas encore disponibles et qu'on les saura peut-être en mars (par Campus France) et après la sélection faite par les responsables de formation. À une question de **S. M'Hamdi (UNSA)**, **R. Bazillier** répond qu'à l'échelle de l'établissement, on voit tout de même que pour les L1, les chiffres sont stables. On n'a pas ceux pour les autres niveaux ni par pays. On a demandé un bilan très précis quand ils seront accessibles.

N. Canry (SCP) aimerait savoir si les mesures pour permettre aux étudiants de trouver des solutions (avec la fondation) avancent. **F. Foronda** répond que les commissions travaillent sur cette question. Le fonds CVEC a eu une augmentation (de 20 à 70 %) pour venir en aide à ces étudiants. Et enfin, la fondation envisage une levée de fonds sur cette question de la mobilité, car le critère social n'est pas suffisant pour attirer les donateurs. Il faut afficher l'excellence des programmes. **N. Canry** rappelle qu'il évoquait les critères sociaux.

P.-M. Olivié (CFDT) explique qu'il s'est abstenu sur le vote de décembre et que la 2e mesure sur laquelle on délibère aujourd'hui prendra sur l'enveloppe formation et recherche ainsi que sur la campagne emploi.

E. Lefebvre Milon (SAP1) revient sur les informations annoncées au début - 2,7 M€ pour le CAS Pensions représentant 100 % du coût - et demande pourquoi on ne fait pas un budget rectificatif 1 dès maintenant. **C. Neau-Leduc** répond que cela n'est pas encore possible, car les états de compte 2025 ne sont pas terminés. Ils devraient l'être en mars.

E. Lefebvre Milon demande que les chiffres soient transmis en amont, pour avoir la capacité d'échanger avec les autres élu-es.

F. Foronda rappelle que la PSC et le CAS Pensions sont des compensations, et donc ne peuvent pas être vraiment utilisés.

J. Benini (DGS) rappelle que ces compensations alimentent le fonds de roulement et donc, que les mesures proposées sur l'exonération vont prendre dans ce fonds de roulement. Or le rectorat accepterait ces propositions si cela respecte la trajectoire financière qui a été validée précédemment.

E. Lefebvre Milon souligne qu'en cohérence avec la position du Sap1, et du mouvement étudiant et personnel, la délibération portée pourrait être financée par ces compensations. Il n'y a pas seulement les 3 Millions d'économies qui doivent être financés selon ce qui a été proposé en décembre 2025, mais aussi d'autres possibilités qui doivent pouvoir être discutées.

F. Foronda indique que cette 2e proposition pose d'autres problèmes : les exonérations pratiquées étaient discutables légalement selon la Cour des comptes⁹. Il a donc été décidé d'aligner sur le quotient familial les anciennes exonérations comme celles faites aux inscriptions en HDR.

E. Lefebvre Milon demande ensuite quels ont été les mots des représentants du ministère concernant les 1.3M supplémentaires apportés et s'il s'agit d'une récompense pour la mise en place d'une mesure raciste.

A. Carrara (PULS) souhaite demander une délibération formelle, intégrant un bilan, chaque année, pour bien indiquer que cette mesure des droits différenciés n'est pas acquise. Il faut avoir à l'esprit que cette disposition s'inscrit dans un contexte national, que Paris 1 est un symbole dans ce contexte. Enfin, ces droits différenciés sont la porte ouverte à l'augmentation des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiants. Or, le système universitaire français n'est pas fondé sur ces frais d'inscription, mais sur la collecte de l'impôt et sa répartition, c'est donc un système différent qu'on nous propose. **Plusieurs élu-es** relèvent justement que les étudiants extracommunautaires ne paient pas l'impôt sur le revenu. **A. Carrara** répond que la TVA est le 1er impôt collecté en France et que les extracommunautaires y contribuent donc. Elle ajoute enfin qu'Anne Fraïsse (présidente de l'Université Montpellier-Paul Valéry), malgré les difficultés financières que traverse son établissement, a obtenu sa campagne d'emploi complète alors qu'on lui imposait une campagne blanche. C'est donc possible.

N. Rajapakse (PULS) souhaite ajouter un point sur le ressenti des étudiants pour répondre au constat qu'ils ne s'étaient pas rendu compte des difficultés budgétaires de l'an dernier. Ils s'en rendent bien compte avec les conditions d'enseignements : étudiants sans TD, chargés de TD vacataires qui ne reviennent pas parce que payés en retard, donc cours sans enseignants jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Les étudiants sont conscients et depuis longtemps de ces éléments. La campagne emploi est dégradée depuis très longtemps. Nous ajoutons donc au coût financier de cette mesure des droits différenciés un coût symbolique majeur qui aura des impacts considérables. **F. Foronda** répond que quand il parlait du ressenti étudiant, il voulait dire que les étudiants ont eu cours et qu'ils ne se sont pas rendus réellement compte de ce que la baisse du budget ministériel impliquait, car nous l'avons fait reposer essentiellement sur la recherche et le fonctionnement.

C. Neau-Leduc indique que l'université Montpellier-Paul Valéry applique les droits différenciés tout comme la Sorbonne-Nouvelle. **A. Carrara** précise que pour Montpellier, c'est seulement pour les étudiants extracommunautaires redoublants, ce qui est déjà mieux que ce que nous avons voté.

J.-M. Le Gall (SCP) demande si un BR1 est soumis à une approbation rectorale. **La présidente** répond que c'est le cas pour tous les budgets. **J.-M. Le Gall** remarque qu'il est donc possible que tous les budgets que l'on vote soient refusés.

Rayan Harigui (VP étudiant CA, FPE¹⁰) rappelle qu'il avait voté contre les droits différenciés en décembre, et que par cohérence il votera pour les deux délibérations aujourd'hui. Il rappelle cependant que ces discussions interviennent après l'engagement de l'année 2026 ; or il n'est pas possible de gager des ressources pour cela. Et pendant les débats de décembre ou dans le cadre de la commission budget préparatoire, les propositions de recettes ou d'économies supplémentaires qui ont été évoquées ont toutes été repoussées, donc la question se pose à savoir sur quelle enveloppe on prend.

⁹ Il s'agit du taux d'exonération de 10 % accordé aux universités, nous serions un peu au-dessus.

¹⁰ Front Populaire Etudiant.

P.-M. Olivié (CFDT) dit qu'en écoutant ces débats, il constate qu'on parle d'un élément budgétaire alors que la problématique posée est très morale et symbolique. Il se demande donc s'il n'y a pas d'autres moyens pour agir sur un point moral et politique, comme la présidente l'a déjà fait en intervenant sur RFI.

Vote : 11 abstentions, 0 contre, 24 pour. Approuvée.

4. Approbation de la modification de la politique d'exonération des droits d'inscription de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Proposition de mise à l'ordre du jour faite par les élu-es PULS, CGT, SAPI, PL et P. Rateau de revenir à l'état antérieur des exonérations pour les étudiant-es extracommunautaires et les personnels, dont les doctorant-es et ATER. La discussion a repris de manière courte.

M.-C Lebert (Personnalité extérieure CFDT) intervient pour rappeler que la CFDT n'a à aucun moment voté en faveur des frais d'inscription différenciés. **V. Chenieux (CGT)** répond que les deux représentants CFDT se sont abstenus, donc il faudrait qu'ils confirment ce vote. **P.-M. Olivié (CFDT)** répond qu'ils se sont bien abstenus.

J. Benini (DGS) donne les réponses aux chiffres demandés¹¹. Sur la base des chiffres de 2024-2025, l'exonération :

- des doctorants, sans application du QF (quotient familial) coûterait 180 à 200 k€
- des doctorants avec application d'un QF à 1608 € coûterait 120 k€

Pour 2024-25, le nombre d'utilisateurs exonérés :

- Doctorants contractuels : 417 inscrits
- ATER : 87 inscrits (pas de différenciation entre ATER pleins et demi-ATER)
- Personnels et enfants de personnels : 28 tous niveaux confondus
- Les réorientés : 87 en licence
- 17 réfugiés politiques, sur les 3 cycles

pour un total de 225 000 € (224 595 € précisément)

Les chiffres des retraités ne nous ont pas été donnés.

Les étudiants extracommunautaires de 2025 : montant total de l'exonération 3,2 M

Nombre d'exonérés partiellement :

- 871 en licence
- 547 en master

parmi lesquels il faut retrancher ceux issus des PMA, qui sont de l'ordre de 200 étudiants.

A. Carrara (PULS) remercie pour ces chiffres précis qu'elle aurait aimé voir communiquer plus tôt. Elle reprend donc le chiffre global, 225000 € d'économie sur les personnels, voilà le symbole, mais c'est un montant dérisoire sur un budget de plusieurs millions, alors que les doctorants, ATER, vacataires sont essentiels pour assurer nos enseignements. **S. Messaï-Bahri (VP CA-RH)** rappelle que tout ne repose pas sur les doctorants, les titulaires assurent aussi des heures complémentaires. **A. Carrara** le reconnaît, l'université fonctionne pour moitié de

¹¹ Pour plus de clarté, nous reprenons ici l'ensemble des chiffres, dont ceux énoncés précédemment dans la discussion.

l'année sur les es non-titulaires et sur les heures complémentaires des titulaires, qui préféreraient pour beaucoup faire de la recherche.

F. Foronda (VP Finances) rappelle que la communauté universitaire ne se résume pas seulement aux étudiants et aux enseignants, il ne faut pas oublier les administratifs.

A. Carrara en convient, les BIATPSS ont aussi des revendications, comme la revalorisation de leur IFSE, il faut avoir une vision globale. **F. Foronda** répond que c'est ce qui est fait.

J.-M. Le Gall souhaite justifier le vote que son équipe va faire. Par principe, il n'est pas favorable à la pérennisation de la suppression de l'exonération des étudiants extracommunautaires. De même, les élus SCP avaient proposé de ne pas toucher à l'acquis social que constituait l'exonération des doctorants contractuels et ATER, par souci d'apaisement social. Bien qu'on pourrait s'interroger sur le revenu de l'ensemble des doctorants, les doctorants financés n'étant peut-être pas les plus en difficulté.

La proposition faite par les élus ne le dérange pas, mais elle n'est pas acceptable vu la situation budgétaire aujourd'hui. Le risque de l'accepter, c'est de devoir repasser l'examen par le rectorat et de détricoter ce que nous avons voté en décembre avec les conséquences possibles. Il rappelle enfin que l'année dernière, les élus ont refusé le budget d'économie et que le rectorat a ensuite imposé des économies plus sévères.

A. Carrara répond que les membres du CA pourraient aussi décider de voter pour cette proposition afin d'obtenir un réexamen de la délibération de décembre, car il y a peut-être une demi-mesure à trouver. Elle explique cependant que c'est à l'équipe présidentielle de négocier avec les personnels mobilisés, dans le cadre de cette mobilisation forte, le CA n'est pas ce lieu. Il était compliqué d'être dans l'entre-deux pour cette 2e proposition. Dans la mesure où les élus n'avaient pas les chiffres, ils ont fait le choix de revenir à la mesure maximum. Mais cela ne veut pas dire qu'un entre-deux n'est pas possible.

S. Messaï-Bahri explique être ravie d'apprendre qu'une négociation serait possible, car lors du rendez-vous avec les personnels mobilisés¹², il n'y avait pas cet esprit de négociation, c'était tout ou rien. **A. Carrara** répond que la présidence, non plus, n'était pas dans la négociation. Elle n'a rien proposé et n'a pas cessé de dire qu'il n'y avait pas de mesure transitoire possible notamment. Or, c'est à la présidence d'entrer dans la négociation.

Vote : 17 contre, 4 abstentions ; 14 pour. Rejetée.

5. Présentation du bilan d'activité du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

C. de La Robertie (directrice du service commun de la FCPS), présente le rapport d'activité 2025 du service. Elle commence par mettre en avant les valeurs de son service : permettre l'accès de tous à l'université dans le cadre du contrat social républicain ; reconnaître que les compétences d'aujourd'hui sont insuffisantes pour les compétences de demain ; vision d'un enseignement supérieur comme vecteur de croissance.

Les efforts de l'année 2025 ont porté sur la stabilisation du modèle économique du service et un engagement dans un développement ambitieux, afin d'être un outil de rayonnement académique.

¹² Une délégation des personnels mobilisés a été reçue le 5/02 par l'équipe présidentielle, dont faisaient partie deux élus du CA (PULS et CGT) plusieurs personnels syndiqués (SNESUP, Sud, CGT)

Elle présente les données financières globales :

- Recettes totales : 4,31 M€, soit + 5 % par rapport à 24 ; + 15 % par rapport à 2023
- Dépenses totales : 2,78 M€ dont 2,55 M correspondent à des charges salariales

Le service délivre plusieurs formations.

1) Formations diplômantes

31 formations (licences, Master, DU) ; 534 stagiaires en formation professionnelles, 140 apprentis.

Elles constituent la majeure partie des recettes : 1,15 M€ du CFA (apprentissage) ; 3 M€ formation continue.

DAEU : 79 inscrits (+36 % par rapport à 2024). 58 % de réussite globale, mais 79 % de réussite pour ceux qui se sont présentés à l'examen. Ce diplôme est déficitaire, mais elle constitue une mission d'inclusion sociale essentielle.

Prépa TA (préparation aux concours de recrutement interne et externe de magistrats administratifs) : 108 inscrits, fonctionne bien, représente 50 et 68 % des admis au concours (interne/externe), ce qui montre son excellence académique.

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), la VAPP (Validation des acquis professionnels) et la reprise d'études sont des missions obligatoires de service public. 413 participants ont assisté à des réunions d'information de la VAE, ce qui est très bien. Cela a permis le dépôt de 123 dossiers de demandes de VAE examinées par 37 jurys dans les composantes, pour 20 validations totales et une quinzaine de validations partielles (1 ou 2 UE à repasser). C'est un process lourd pour les candidats.

2) Formations qualifiantes courtes

42 formations, 34 sessions réalisées pour 1027 participants.

Recettes : 444 k€, avec une progression de 142 % grâce à un positionnement stratégique sur des contenus à forte valeur ajoutée (IA, data, économie de la défense. ...).

La directrice explique ensuite que le service reste attentif aux évolutions, notamment aux conséquences de la réforme de l'apprentissage. La question de la qualité et de la conformité des formations est aussi un point important. Les exigences réglementaires sont à un niveau très élevé et évoluent de manière de plus en plus prégnante. Elles sont sanctionnées par un dispositif de certification, Qualiopi, renouvelé pour 3 ans (2025-2028) avec un audit prévu en 2027. Il y a eu aussi deux contrôles externes en 2025. Le ministère du travail souhaite multiplier ces missions de contrôle. Ces contrôles ont confirmé la solidité des pratiques du service.

Elle indique ensuite les points de vigilance 2026 :

- Réforme de l'apprentissage (aide plafonnée à 5000 €)
- Poids du pôle VAE
- Retard dans le conventionnement

Il faut aussi renforcer le processus de l'archivage, par exemple l'émargement physique nécessaire pour une formation hybride et distancielle, qui conditionne le règlement de la facture par les entreprises. Le service travaille également sur l'hybridation de formats pédagogiques pour adopter l'offre aux nouveaux usages et contraintes des professionnels.

La directrice présente ensuite les projets auxquels le service participe. Il renforce sa collaboration avec les composantes. Il assure un leadership au sein de Sorbonne Alliance, notamment dans le cadre du Campus des Élus (Sorb’Rising - axe science et société), avec le recrutement d’une ingénieure responsable de l’élaboration de l’offre de formation. Elle évoque les nouveaux diplômes créés autour de thématiques demandées, comme la question des data, du handicap et de la santé mentale au travail. Le service a également participé à une formation courte innovante baptisée SIL (Social Impact Manager) reposant sur les principes de l’ESS (Economie Sociale et Solidaire). Il participe enfin à des projets en sciences sociales à l’université et sur l’IA.

En conclusion, la directrice rappelle qu’en 2025, l’action a consisté à consolider le service de la FCPS sur trois plans : humain, numérique et règlementaire, mais aussi à développer des formations porteuses qui contribuent au rayonnement de l’université. Elle insiste sur le fait que la FCPS est au service de l’université et qu’elle assure une mission de service public, ce qui fait toute la différence avec les services privés équivalents.

Après cette présentation, la discussion s’engage, notamment en réponse à plusieurs questions de J.M. Le Gall (SCP). Il signale notamment que la FCPS a aussi pour mission de produire des recettes pour l’université. C. de La Robertie répond que le service ne s’attache pas à développer l’apprentissage, plutôt du ressort des composantes, mais plutôt les DU et les formations courtes, dans le but de ne pas coûter à l’université. À la question du poids du DAEU déficitaire de 63000 €, elle répond que le service reçoit une subvention de la région de 80000 € et confirme que le déficit éventuel final du service est ensuite absorbé par l’université. À d’autres questions posées par M. Bachir Cherif (UNSA) et S. Duroudier (PULS), elle confirme que les 1,6 M de recettes du service sont nettes, qu’elles ont augmenté et qu’elles abondent le budget global de l’université.

J.-M. Le Gall (SCP) demande un point sur le projet Campus des Élus évoqué dans la présentation. La directrice répond que le service n’en est qu’un maillon, elle l’a évoqué pour montrer que les agents ne restent pas figés dans le service. C. Neau-Leduc rappelle en effet que c’est un projet Sorb’Rising et confirme, en réponse à la demande de J.-M. Le Gall, qu’une présentation sera faite d’ici cet été.

S. Duroudier (PULS) demande comment les formations sont choisies et comment elles s’articulent avec les maquettes des composantes. C. de La Robertie explique que certaines sont construites avec les composantes, la FCPS assurant la partie administrative et d’autres sont des formations mises en place par les enseignants propres au service. Ils montent des diplômes qui correspondent aux demandes de professionnels et au contexte socio-économique : par exemple le diplôme Santé mentale au travail et réfèrent handicap.

V. Chénieux (CGT) demande à quoi correspondent les charges de personnels indiquées. La directrice répond qu’elle rémunère 6 enseignants-chercheurs, 32 personnels administratifs et des vacations d’enseignement.

6. Approbation des tarifications 2026 du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne

S. Duroudier (PULS) demande pourquoi il y a une hétérogénéité des tarifs. **F. Foronda (VP finances)** rappelle d’abord que, dans le cadre du budget 2026, le CA a voté une augmentation des tarifs des DU, car ils ne doivent pas être déficitaires. **C. de La Robertie** confirme que, dans cette perspective, le service a commencé à réviser les fiches financières, d’abord en traitant les DU en déficit. Les autres seront mis à jour à partir de septembre. Pour les diplômes dont la tarification bouge, pour la plupart, c’est parce que les tarifs n’avaient pas augmenté

depuis plusieurs années. Pour d'autres, c'est parce que le nombre d'heures a été augmenté ou parce que la structure partenaire a souhaité cette augmentation (clientèle captive). Pour un autre diplôme, une étude de marché a montré que les tarifs étaient trop bas par rapport aux concurrents, ce qui le dévalorise, car les apprenants le voient comme un signe de moindre qualité.

Concernant les tarifs très hétérogènes relevés également, elle précise qu'ils sont fixés en fonction de l'offre de cours, du statut de la personne qui dispense le cours (fonctionnaire, paiement à l'heure de cours). On compte les salaires chargés par rapport au nombre d'heures. Ensuite s'y ajoutent certains frais exigés par les partenaires ou entreprises (ex. fourniture du petit déjeuner). Ces dépenses sont incluses dans les fiches de soutenabilité financière des formations. D'autres frais ou exigences peuvent être financés par les partenaires eux-mêmes. C'est le cas de la formation avec le ministère des armées qui inclut une remise des diplômes dans le péristyle. Elle insiste sur la gestion très rationnelle des dépenses.

Vote : 4 abstentions, 30 pour. Approuvée.

7. Approbation de l'actualisation des lignes directrices de gestion du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) et le référentiel d'équivalences d'horaires (REH)

Présentation de **S. Messaï-Bahri (VP CA-RH)** : le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs a été mis en place en 2022, puis modifié en 2024. La dernière modification en date est celle d'avril 2024. Dans le cadre de ce nouveau projet de modification, l'article premier modifie les personnes éligibles, intégrant notamment les PRAG, PAST, MAST¹³ et enseignants contractuels.

L'article sur les primes relève de la reconduction de la non-mensualisation des primes dont le montant est inférieur à 500 €. Les primes prévues pour les responsabilités de centres ont été revues pour intégrer l'ouverture du centre de La Chapelle, et corrélativement l'alignement de celle de PMF. Dans la partie des composantes de formation, la prise en compte du COMP¹⁴ implique la mise en place d'une prime pour les TEDS¹⁵. Toujours dans le cadre du COMP, la transformation d'un cours en langue étrangère est également dotée d'une prime (jusqu'à 1500 €). Dans la partie Europe et international, le financement d'Una Europa a été revu compte tenu de l'évolution des responsabilités.

Dans le REH, les heures de décharge aux enseignants accompagnant les étudiants en situation de handicap au DDL ou à l'UFAPS ont été incluses, comme pour les autres composantes. Des initiatives pédagogiques ont également été intégrées, dans ou hors Sorb' Rising. Concernant les projets de recherche, qui étaient déjà valorisés par exemple pour les ERC¹⁶, ont été transformés de primes vers du temps de décharge.

J.-M. Le Gall (SCP) mentionne que des personnes qui faisaient des cours en anglais depuis longtemps ont été refusées, alors que quelqu'un qui s'y met maintenant est retenu. Pour celles et ceux qui font des cours en anglais, il ne voit pas pourquoi ils ne bénéficieraient pas de cette

¹³ Professeur-es ou Maîtres-ses de conférences associé-es.

¹⁴ Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

¹⁵ Transition écologique et développement soutenable.

¹⁶ Projet de recherche financés par le European Research Council.

prime. Il demande également comment l'on maîtrise et contrôle le coût de toutes ces primes et décharges.

S. Messaï-Bahri répond en insistant sur différents niveaux de contrôle. Les composantes doivent respecter les cadres des REH. Cependant il est difficile de faire un budget prévisionnel puisqu'on ne sait pas combien de personnes vont être concernées. Donc l'idée est celle d'un choix stratégique, celui d'encourager des collègues dans certaines directions, avec l'objectif d'obtenir des recettes supplémentaires.

J.-M. Le Gall remarque que l'on nous fournit une grille, mais sans enveloppe globale, le gâteau à partager entre les personnes concernées. C'est difficile donc de se prononcer.

S. Messaï-Bahri répond que, mis à part les projets de recherche, il n'y a pas d'objectif fixé.

R. Bazillier (VP CA RI) répond aussi que par exemple la transformation de cours en langue étrangère est un dispositif non pérenne, qui relève du COMP. Il s'agit d'un coup de pouce pour la transformation. La ligne disparaît une fois que le cours est transformé, ce qui explique que des collègues qui enseignent déjà en anglais ne peuvent être éligibles. Il ajoute qu'il y a déjà eu 47 cours transformés. Un nouvel appel a été lancé.

N. Canry (SCP) regrette qu'aucun chiffre ne soit donné avec ce tableau REH, alors même que le CA discute des questions budgétaires centrales et demande ce que signifie « au maximum 1500 € » pour la transformation de cours en langue étrangère.

R. Bazillier répond que tout cela figure dans les budgets accordés au titre du COMP (225000 €), et qu'il y a donc un suivi financier dans ce cadre qui sera présenté. Sur les cours en langue étrangère, il a été fait le choix d'accorder une prime individuelle et une partie via les composantes, d'où l'idée qu'au maximum c'est 1500 €, mais cela peut être moins selon la partie accordée par les composantes.

N. Canry constate que l'on vote donc sans connaître l'impact budgétaire de ce que l'on vote.

N. Rajapakse (PULS) demande si, dans le cadre de la transformation de cours en langue étrangère, cela concerne la traduction uniquement ou bien une formation et / ou un accompagnement. Elle demande si le DDL a été sollicité dans cette démarche et s'il y a un contrôle de qualité de ces activités, de ces cours, étant donné qu'une prime est attribuée pour cette transformation en langues étrangères. Enfin, elle interroge la notion de volontariat dans ces transformations de cours.

R. Bazillier indique qu'il pourra faire un bilan exhaustif du COMP. Sur ce dispositif plus particulièrement, oui, le DDL a été impliqué pour donner des cours de soutien aux étudiants. Il confirme qu'il n'y a aucune obligation. **S. Messaï-Bahri** confirme que le DDL et la D2P sont impliqués, à travers des formations destinées aux pairs.

V. Chenieux (CGT) souhaite revenir sur l'intervention de N. Canry, et demande à obtenir un chiffre sur l'enveloppe RIPEC 2024. **S. Messaï-Bahri** indique que le chiffre sera donné au prochain CA.

A. Carrara (PULS) regrette que l'original du REH n'ait pas été fourni, parce qu'elle n'a pu le trouver sur l'Intranet. Elle demande ce qui justifie une décharge pour « concevoir du matériel pédagogique » sachant qu'il s'agit du travail quotidien de l'enseignant.

S. Messaï-Bahri indique qu'un texte consolidé des REH sera bientôt disponible. Sur le matériel pédagogique, il s'agit en fait d'une enveloppe de 1000 h au total, répartie entre toutes les demandes. C'est le SUN qui enregistre l'éligibilité du projet.

A. Carrara ajoute à propos du contrôle qualité des cours dispensé en langue étrangère qu'il ne s'agit pas de surveiller les collègues, mais que des remontées font état de cours difficilement compréhensible en langue étrangère.

R. Bazillier répond que l'on n'a pas attendu le COMP pour enseigner en langue étrangère. Et que comme c'est sur la base du volontariat, on peut préjuger de la qualité suffisante du niveau de langue pour supposer une compréhension des étudiants, qui s'adaptent aussi très bien aux différents enseignants, même en français.

A. Carrara aborde le cas de l'encadrement des masters, qui ne sont pas mentionnés dans le REH, alors que l'encadrement et la soutenance des mémoires d'apprentissage (6 h et 3 h par apprenant) et de la formation continue (3 h et 1 h par apprenant) sont valorisés. Elle sait par ailleurs que certaines UFR les valorisent. Elle demande donc pourquoi il n'y a pas de cadrage à l'échelle de l'université des décharges liées à l'encadrement des masters et à la tenue des jurys.

F. Foronda (VP finances) indique que c'est une question qui se pose, notamment pour des suivis de MCF pour des masters 1, les professeurs ayant des heures de suivi dans le cadre de leurs séminaires. C'est une réflexion qu'il faut mener et les pratiques sont très différentes entre les UFR. Concernant les apprentis et la formation continue, ce sont des suivis et des dispositifs qui diffèrent vraiment des mémoires de recherche et la question ne se pose donc pas forcément en termes d'équité.

Vote : 12 abstentions, 0 contre, 22 pour. Approuvée.

8. Approbation du calendrier universitaire 2026-2027

A. Tufano (VP CFVU) explique que le calendrier a reçu un avis favorable à la CFVU pour un calendrier traditionnel avec les adaptations sur les semaines de vacances, pour terminer le 4 juillet, avec publication de résultats le 16 juillet. Un autre calendrier, avec avis défavorable à la CFVU, proposait des examens qui commençaient avant les vacances de Noël, notamment pour favoriser la mobilité des étudiants à l'étranger et pour limiter aussi les révisions pendant les vacances. Ce calendrier 1 a un fonctionnement classique, mais ne propose que trois semaines de cours au S2 avant que l'on s'arrête pour des vacances. La CFVU a voté à l'unanimité ce calendrier.

C. Neau-Leduc précise qu'en ce qui concerne le calendrier non retenu, les cours terminaient en avril pour laisser une grande période pour la recherche.

J.M. Le Gall (SCP) intervient sur le calendrier alternatif qui signifierait des corrections pendant les vacances pour les enseignants. Il signale aussi que le mois de janvier permet des séjours de recherche, le mois de mai s'avérant plus cher pour les transports et l'hébergement du fait des ponts.

C. Neau-Leduc explique que le but de proposer les deux calendriers est de provoquer la discussion.

A. Carrara (PULS) intervient aussi concernant le calendrier alternatif (non retenu). Les UFR qui sont à 13 semaines rencontreront une difficulté, car cela enlève une semaine de cours. Il y a aussi la question de la fatigue accumulée au S1 et ce calendrier nécessiterait d'enchaîner avec les corrections puis un S2 qui commence sans semaine intersemestrielle. **C. Neau-Leduc** précise qu'il y avait une autre version prévoyant cette semaine intersemestrielle. **A. Carrara** entend la volonté de provoquer la discussion. La présidente a d'ailleurs évoqué devant la

CFVU que cela pouvait se faire lors des Assises de la pédagogie. Mais même si la CFVU et le CA sont représentatifs de la communauté universitaire, elle ne se sent pas de statuer sur des changements aussi conséquents dans nos rythmes de travail. Elle plaide pour que ces changements soient discutés de manière beaucoup plus large et qu'une consultation soit organisée si l'alternative était proposée.

C. Neau-Leduc prend en compte cette idée qu'elle juge intéressante.

A. Jardel (CGT) relève que les étudiants de droit ne sont pas au même statut que les autres. Ils ont deux fois 14 semaines. Au deuxième semestre, la 14^e semaine est une semaine d'examen dans certaines matières et une semaine de cours en droit. Il demande comment cela se passe pour les étudiants en double diplôme. **A. Tufano** répond que les services des examens font en sorte qu'il n'y ait pas de superposition pour ces étudiants. Sinon, ils doivent privilégier les examens.

A. Rehault-Imbach (FEDE) précise qu'il n'y a eu aucune info de l'UFR de droit, pas de communication : les étudiants ne savaient pas en quoi consiste la semaine dédiée au stage (réponse fournie par la présidente). Cela n'a pas été envisagé au moment de la réforme du calendrier.

A. Jardel en profite pour signaler les remontées des étudiants de l'EDS qui signalent des salles trop petites, un manque de places. **C. Neau-Leduc** répond que les travaux à Lourcine et des problèmes de plannings sont à l'origine de ces problèmes qui sont connus et sont pris en charge. Ils seront résolus pour la rentrée prochaine.

Vote : 1 abstention, 33 pour. Approuvée.

9. Approbation de la répartition financière de la « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » pour l'année 2026

A. Tufano (VP CFVU) explique qu'un comité consultatif s'est retrouvé avec des représentants de chaque liste pour une réflexion sur la charte CVEC. Il y a une demande pour changer l'intitulé des postes.

La loi impose un seuil minimal de 30 % de la CVEC pour le FSDIE¹⁷ et de 15 % de la CVEC pour la santé. Les lignes FSDIE projet et FSDIE social, représentant actuellement 70 % pour les projets et 30 % pour le social, sont des postes fongibles. Ils ont constaté depuis plusieurs années la non-utilisation totale du poste projet, ce qui a conduit à inverser les postes pour avoir 81 % pour le FSDIE social et 19 % pour le FSDIE projet.

Les autres postes n'ont pas changé. Il y a eu une grande discussion sur les activités culturelles et sportives pour que les montants restent inchangés. Un volet supplémentaire a été ouvert, intitulé « Aide sociale » pour 8 % de la CVEC. Il intègre deux postes qui existaient auparavant (éthique du vivre ensemble pour 4 % et handicap pour 2 %) et une nouvelle ligne, appelée également « social » (2 %) a été créée pour accompagner au mieux les étudiants¹⁸.

¹⁷ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

¹⁸ Le document de répartition proposé au vote explique : Ce nouveau poste d'aides intitulé "Social" est proposé afin de distinguer les aides sociales nominatives et individuelles attribuées aux étudiants via le FSDIE - Aides sociales, des projets déposés en commission CVEC (distribution de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène, par exemple).

Cela a été voté à la CFVU sans opposition. L'objectif est d'en faire bénéficier le plus grand monde.

L. Duchowney (PL) voudrait avoir des informations sur le projet qui prévoit un financement pour la rénovation et si cela appartient aux activités d'accueil. **A. Tufano** répond que 9 % de la CVEC sont prévus pour l'accueil dont 4 % pour l'aménagement des locaux.

J.-M. Le Gall (SCP) constate donc que la modification des pourcentages est le reflet de l'usage et cela permet de déterminer le prescriptif de l'année à venir.

A. Carrara (PULS) demande des précisions sur ce qui relève du FSDIE et d'autres projets, ce qui n'est pas très clair, et de quelle ligne viendra l'aide pour les extracommunautaires évoquée par la présidence. **A. Tufano** répond que cela dépend du type d'aide attribuée. Les demandes dans le cadre du FSDIE sont anonymisées, préparées avec le Crous et consistent en une aide alimentaire en général. Quand on a ouvert le volet Social, dans la ligne « aides sociales » dont la dénomination prête effectivement à confusion, c'est pour faire ce que la FSDIE social ne peut pas faire. Les étudiants extracommunautaires peuvent demander les deux : l'aide FSDIE social (alimentaire) et l'aide SOCIAL.

A. Carrara revient sur ce qu'A. Tufano a expliqué, à savoir avoir mené cette réflexion de concert avec le VP étudiant CA pour cette refonte. Si elle ne doute pas de la bonne volonté de Rayan Harigui, elle demande pourquoi Lenna Guerrier, VP CAC (SAP1), n'a pas été associée à cette réflexion, alors que le SAP1 est arrivé en tête des élections étudiantes.

R. Harigui (VP étudiant CA – FPE) répond en expliquant que c'est lui qui a interpellé la présidence par l'envoi d'une note / mémoire juridique avec des propositions de modifications de la répartition de la CVEC et que c'est dans ce contexte qu'il a été invité à discuter. **A. Tufano** complète en s'excusant sur son manque de clarté. L'élaboration de la charte CVEC, qui a été pour l'instant de côté, car moins urgente, sera bien sûr menée collectivement et en associant tous les élus étudiants.

Vote : 9 abstentions, 24 pour. Approuvée.

10. Approbation du relevé de propositions de la commission « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » du 12 janvier 2026

A. Tuffano (VP CFVU) présente les décisions de cette commission qu'elle n'a toutefois pas présidée. La commission a accordé 7 demandes culturelles sur les 10, 3 pour le sport, 8 pour l'accueil sur 9, pour un montant total de 238 355 €. Les demandes rejetées l'ont été en raison de devis manquants.

J.-M. Le Gall (SCP) se félicite de voir que des places de théâtre ont été achetées, mais s'interroge sur le choix du théâtre qui en a bénéficié. C. Neau-Leduc explique qu'elle souhaite mettre en place une billetterie pour les personnels et étudiants, sur le modèle de celle de Sorbonne Nouvelle. Celle-ci nous accompagnera pour mettre en place notre propre billetterie, qui proposera une offre bien plus large.

L. Duchowney (PL)¹⁹ explique que son organisation s'est abstenue sur le document précédent, car il y a toujours le renouvellement du poste de la chargée de communication étudiante. Elle n'y revient pas. Mais elle note qu'il y a beaucoup de choses concernant les murs des bâtiments.

¹⁹ Poing Levé.

La CVEC n'a pas vocation à entretenir des « murs très dégradés ». Ici, il s'agit des murs très dégradés de la bibliothèque de géographie. Comment est-ce justifié ?

C. Neau-Leduc répond qu'il s'agit de projets déposés par différents services ou collègues. Dans ce cas précis, cette rénovation intervient dans le cadre du centenaire de la bibliothèque de géo, pour que les espaces soient plus présentables afin d'accueillir l'exposition préparée par les étudiants. A. Tufano précise que ce type de poste « mobilier » existe dans toutes les CVEC des universités. Il ne concerne pas l'entretien, mais plutôt d'améliorer une activité d'accueil spécifique nécessitant une réfection.

A. Carrara (PULS) a l'impression que dans cette commission de janvier, ce sont souvent les mêmes composantes qui reviennent dans les demandes. Elle demande donc si un bilan par composante est fait pour voir la répartition de l'argent accordé entre les composantes et, le cas échéant, si une information est faite pour solliciter des composantes qui déposeraient moins de demandes afin de rétablir une éventuelle équité. C. Neau-Leduc répond que cela ne lui semble pas nécessaire, ce sont les associations qui font les demandes, dont plusieurs sont représentées ici. L'information est largement diffusée et les dossiers très accessibles. De même, elle précise qu'il n'y a pas eu de projets refusés faute de financement.

Vote : 5 abstentions, 3 contre, 25 pour. Approuvée.

11. Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 9 décembre 2025

A. Tufano (VP CFVU) présente les demandes accordées lors de cette commission, pour un montant global de 16800 € :

- 18 demandes au titre des aides sociales d'urgence, dont 10 aides sociales (total 8800 €), 5 aides à la connexion (total 3000 €). Elle signale que 3 demandes ont été au regard des conditions d'éligibilité. Total : 11800 €
- 5 demandes (total 5000 €) au titre de la mobilité internationale, 2 pour des boursiers, 3 pour des non-boursiers.

12. Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 27 janvier 2026

A. Tufano (VP CFVU) présente les demandes accordées lors de cette commission, pour un montant global de 34803 € :

- 46 demandes au titre des aides sociales d'urgence, dont 25 aides sociales (total 17603 €), 10 aides à la connexion (total 6000 €). Elle signale que 11 demandes ont été au regard des conditions d'éligibilité. Total : 23603 €
- 14 demandes (total 11200 €) au titre de la mobilité internationale, 12 pour des boursiers, 2 pour des non-boursiers.

13. Information relative à la mise en place du schéma de gouvernance et travaux en cours du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale

A. Dupont Kieffer (VP DD²⁰&RSE²¹) fait un point d'étape sur le déploiement du schéma directeur DD&RSE. L'ambition est de montrer que les SHS ont des choses à dire sur le DD et la transition environnementale, à la fois dans l'analyse, mais aussi dans la proposition de politique publique. Le schéma directeur s'organise autour de cinq axes. L'axe 1 concerne la gouvernance, renforce le pilotage et la communication, avec 12 groupes de travail thématiques et un COPIL qui suit le pilotage. Une commission DD&RSE a été mise en place et s'est réunie pour la première fois ce matin. Elle a procédé au tirage au sort des membres de l'assemblée DD&RSE, devant témoins. A. Dupont Kieffer espère qu'elle jouera son rôle de « poil à gratter ».

L'axe 2 intègre le DD&RSE dans l'offre de formation (enseignements dédiés, sensibilisation au numérique responsable, projets de DU). Le module MOOC TEDS a été proposé à 276 testeurs et a donné de bons résultats qu'il faut analyser. Ils ont 3 chances pour le réussir au 1er semestre. Un bonus « cogite ta planète » est en place pour L2, L3, Master. Les étudiants ont demandé des conférences par des chercheurs et cela marche bien. Les doctorants bénéficient d'une école d'été autour de la transition. Enfin, il est en projet de créer un DU Collège DD&RSE en hybride et de mettre en place des microcrédits pour les masterants.

L'axe 3 structure la recherche autour des enjeux DD&RSE : plan d'action lié au label « stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) » ; mise en place du campus des élus, qui est notre responsabilité sociétale ; poursuite des travaux du groupe de travail liberté académique ; identification des projets en lien avec le DD&RSE. Il y a en plus un projet de charte « pratiques DD&RSE » ainsi qu'un label.

L'axe 4 vise la réduction de l'empreinte environnementale :

- poursuite des diagnostics environnementaux ;
- travaux de rénovation : nos fortes émissions viennent du bâti, ainsi des initiatives comme la rénovation façade du centre Ulm ;
- mobilité durable : valoriser les dispositifs visant à réduire l'empreinte carbone des déplacements. Il en existe déjà, comme le BGES ou Bilan Gaz à effet de serre, qui compte l'empreinte carbone dès l'origine du déplacement, mais qui n'inclut pas les polluants locaux ;
- numérique responsable avec envoi de ressources et créathon 2026 sur ce thème.

Les projets de cet axe sont la sensibilisation à la mobilité durable et la formalisation d'une politique de mobilité.

Enfin, l'axe 5 consolide la politique sociale avec plusieurs projets, en plus de valoriser sur ce qui existe déjà sur la prévention, santé et sécurité : formation des personnels (formation de culture générale et une autre relative aux métiers, par exemple pour les techniciens, sur le cycle de vie des produits), baromètre social, qualité de vie au travail, intégration du DD&RSE dans les fiches de poste des personnels administratifs, plan parité (Egalité professionnelle).

III. Questions pédagogiques

²⁰ Développement durable.

²¹ Responsabilité sociétale et environnementale.

14. Approbation la convention de programme de double diplôme « master européen en études des migrations (EuMIGS) » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le réseau des masters européens en études des migrations

Claire Scodellaro (IDUP) présente le projet de double diplôme EUMIGS, Master Migrations, commun à Paris 1 et à l'EHESS. Ce master s'inscrit déjà dans un réseau européen EUMIGS, qui regroupe déjà une dizaine d'universités. L'objectif de l'agrément présenté aujourd'hui est de formaliser et de renforcer la coopération au sein de ce réseau. Dans ce master, les étudiants font déjà 6 mois à 1 an en séjour Erasmus avec autres masters du réseau. L'enjeu est donc d'avoir une reconnaissance institutionnelle pleine. Avec l'agrément, les étudiants feront leur M1 dans leur université de rattachement, puis le M2 dans un établissement étranger du réseau. Ils obtiendront ainsi 2 diplômes, un pour chaque établissement dans lesquels ils auront effectué une inscription pédagogique. Dans ce cadre, les cours sont en anglais au S3 du master P1-EHESS.

Cet agrément a reçu un avis favorable de la CFVU.

Vote : approuvé à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Ce CA a fait l'objet de nombreuses questions diverses adressées par les élu-es à la présidence en amont, comme demandé.

C. Neau-Leduc explique toutefois que toutes ne seront pas traitées lors de ce CA et feront l'objet, pour certaines, d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CA. La liste des questions transmises et non traitées a été reportée à la fin de ces questions diverses.

1. Admissions en non-valeur

P. Lezer (Agent comptable) présente un bilan des admissions en non-valeur, à la suite d'une demande faite lors d'un CA antérieur. Il s'agit des créances qu'on ne peut plus recouvrer en raison de la situation du débiteur, soit à la demande de l'ordonnateur, lorsque les coûts de recherche sont trop élevés ou lorsque toutes les voies de recours ont été explorées. Il présente un tableau couvrant les années 2016-2025. Elles représentent 0,12 % des recettes globales de l'établissement hors SCSP.

Il s'arrête sur quelques grosses sommes. Lors de l'exercice 2023-2024, cela a concerné cinq conventions pour lesquelles on a réclamé l'argent trop tard. En effet, lors de l'établissement d'une convention de recherche, on émet un titre total du financement, puis on rapproche l'écriture au fur et à mesure qu'on fait les dépenses et que le contributeur nous verse sa participation. Il faut donc apurer plus rapidement les comptes des conventions, être meilleur dans le suivi des conventions.

Les admissions en non-valeur peuvent aussi résulter des indus de paye versés à des agents, lorsque les sommes ont été réclamées trop tardivement, donc prescrites.

De la même manière, il faut être plus réactif dans le cadre des sommes recouvertes pour la formation continue.

S. Duroudier (PULS) demande confirmation s'il faut retrancher une dizaine de milliers d'euros par an sur le bénéfice de la formation continue qui a été présentée plus tôt. On lui répond qu'il y aura, en effet, des ajouts à ce tableau provenant de la formation continue, notamment car certaines formations n'ont pas les fiches de temps et de présence, papier réclamé par le prestataire pour qu'il paye sa dette. Cela suppose donc d'être plus vigilant sur ce point, comme l'expliquait la directrice de la FCPS plus tôt.

La présidente poursuit avec les questions posées par les élu-es PULS, pourtant transmises plus tardivement que celles de la CGT.

2. Les Assises de la pédagogie

Question transmise par les **élu-es PULS** : Les Assises de la pédagogie (16-17/03/26) ayant vocation à mobiliser la communauté enseignante, la présidence envisage-t-elle des dispositions particulières (par exemple une banalisation ou des aménagements d'emploi du temps) permettant aux enseignants ayant cours ces jours-là de participer ?

C. Neau-Leduc répond qu'il n'y aura pas de banalisation, car cela ne serait pas gérable. Les enseignants et enseignantes qui le souhaitent peuvent toutefois reporter leurs cours pour y assister. C'est ce qui avait été fait pour les Assises de la recherche et cela n'avait pas posé de problème. D'autre part, plusieurs tables rondes seront proposées, les personnes pourront ainsi assister à certaines en fonction de leurs disponibilités.

J.-M. Le Gall (SCP) demande si un retour sera fait sur le questionnaire que nous avons reçu en ligne en lien avec ses assises. C. Neau-Leduc confirme qu'un retour sera fait et que plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour faire des présentations.

A. Rehault-Imbach (FEDE) demande quelle est la date butoir pour ce questionnaire. S. Messaï-Bahri (VP RH) précise qu'il est encore ouvert, mais qu'il ne faudrait pas trop tarder à y répondre, car il doit ensuite être exploité.

3. La chute drastique des acquisitions de la BIS dans le cadre des fortes contraintes budgétaires.

Question transmise par les élu-es PULS : De nombreux collègues et étudiant-es (doctorant-es, mastérisant-es) sont très inquiet-es de l'affaiblissement des acquisitions et abonnements de la BIS, fonds patrimonial pour plusieurs disciplines, notamment en sciences de l'Antiquité. Les coupes budgétaires de l'an dernier ont déjà fait des dégâts irréparables. La baisse des ressources se poursuit, même si elle est plus limitée cette année. Serait-il possible de demander à la fondation de démarcher des mécènes pour « rattraper » les dégâts sur les collections ? Ou tout simplement reprendre des abonnements coûteux et nécessaires aux chercheurs et chercheuses comme le Thesaurus Linguae Graecae (TLG) qui est un outil essentiel pour les spécialistes des mondes anciens, mais aussi byzantins ? Une demande conjointe présentée par les philosophes et les historien-nes des deux UFR et des deux Écoles doctorales a échoué l'an dernier devant la CVEC au motif que le TLG serait un livre, ce qui n'est pas le cas.

F. Foronda (VP finances) interpelle d'abord certains élus sur les demandes qui sont faites qui ne lui semblent pas en cohérence avec les discours portés sur des questions précédentes.

A. Carrara (PULS) répond que les élu-es échangent souvent avec leurs collègues et qu'elle a été plusieurs fois interpellée sur ces inquiétudes concernant la BIS. Il est donc logique de les relayer en leurs noms.

F. Foronda poursuit en expliquant que l'abonnement au TLG²² coûte 9000 € pour Paris 1, une somme déjà conséquente. La BIS étant une bibliothèque interuniversitaire, le prix de l'abonnement est de 36000 €, ce qui explique qu'il a été fait le choix de le suspendre dans le cadre des fortes restrictions budgétaires de l'an dernier. L'arrêt de l'abonnement a été notifié en mai dernier. Il signale ensuite qu'une solution française²³ se met en place en partenariat avec l'INRIA²⁴ qui devrait permettre un meilleur accès à ces ressources. Il invite enfin les chercheurs à voir avec leurs laboratoires s'ils peuvent prendre en charge le coût de l'abonnement annuel de 9000 € tant qu'il est suspendu à la BIS.

A. Carrara répond que sa question n'était peut-être pas claire. L'évocation du TGL n'était qu'un exemple. La BIS est un fonds patrimonial pour plusieurs matières, dont l'histoire ancienne. Elle demandait s'il était possible, via la fondation, de trouver un mécène qui pourrait contribuer à acheter les ouvrages qui n'ont pu être acquis du fait des restrictions budgétaires.

F. Foronda répond que la fondation a déjà contribué à enrichir le patrimoine de la BIS, mais c'est aussi une fondation autonome et il n'est pas sûr que pour ce genre d'achat elle arrive à trouver des mécènes. Il est plus simple de mobiliser les mécènes pour l'achat de manuscrits rares ou anciens, par exemple. Il rappelle aussi que pour le SCD, la fondation a permis des dons en nature de manuels aux étudiants, via les éditeurs. En tout cas, les demandes à faire à la fondation n'ont pas besoin de passer par le CA, il faut s'adresser à elle directement pour voir ce qui est possible.

4. Le système de ventilation à La Chapelle

Question transmise par les **élu-es PULS** : Nous avons désormais un peu de recul sur les bâtiments de La Chapelle. Les salles sont lumineuses et très agréables, mais il y fait déjà assez chaud et ouvrir les fenêtres s'avère très bruyant, sans compter la question de la pollution. Quel système a été prévu pour gérer les journées chaudes, dans la mesure où l'ouverture n'est pas possible ? Comment se renouvelle l'air ? Les mesures sanitaires contre les virus, COVID compris, recommandent une aération de 10 minutes par heure.

J. Benini (DGS) répond sur le renouvellement de l'air en indiquant que le bâtiment a été construit selon les dernières normes. La mise en place d'une climatisation n'était pas possible compte tenu des critères DD&RSE²⁵. Tout le bâtiment bénéficie d'un système adiabatique de renouvellement et de rafraîchissement de l'air via l'environnement²⁶. Les bureaux sont équipés de volets (persiennes), mais pas les salles de cours, pour lesquelles seuls des rideaux roulants ont été prévus. **A. Carrara (PULS)** signale qu'ils s'arrêtent au-dessus de la tête des étudiants assis le long des baies vitrées et se questionne sur ce que cela donnera lors des chaleurs dans les salles exposées plein sud. **J. Benini** concède qu'il faudra voir ce que cela donnera, mais précise que les vitres sont traitées de manière à filtrer les rayons du soleil. En tout état de cause, le renouvellement de l'air se fait en continu.

5. Le contrat Codexa pour la rédaction des comptes-rendus de conseil centraux

²² Base de données d'édition de textes littéraires en grec ancien.

²³ Corpus Liberatum Linguae Graecae (CLLG), <https://piq.inria.fr/projets/#CLLG>.

Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique.

²⁵ Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale

²⁶ Plus de détails ici : <https://www.pantheonsorbonne.fr/actualite/quatre-questions-dpi-performances-environnementales-centre-chapelle>.

Les élus/élues, CGT notamment, avaient plusieurs fois demandé la transmission du contrat signé avec la société Codexa. Il a été transmis quelques jours avant le CA.

V. Chénieux (CGT) questionne l'opportunité d'avoir externalisé cette mission, car le montant annuel du contrat correspond presque à un emploi à temps plein²⁷. Elle s'interroge aussi sur l'augmentation des montants maximums, précise qu'il manque des informations et demande s'il y a des pénalités prévues en cas de retard de communication des PV. Enfin, elle ne comprend pas le découpage des montants sur l'avenant, présentant des montants très divers.

J. Benini (DGS) précise que certaines informations sont contenues dans le marché qui n'a pas été transmis avec le contrat, ce sont bien des montants maximums qui sont fixés et ils ont dû être réaménagés en cours de route, au vu de la réalité de l'exécution du dit marché, car les séances étaient beaucoup plus longues que prévues, comme l'illustre le CA de ce jour. Les montants variés viennent du découpage de l'année du fait du démarrage du marché en cours d'année civile. Enfin, il y a bien des pénalités de retard de 50 €.

La présidence souhaitait s'arrêter là, mais les élu-es l'interpellent, notamment sur les questions de la CGT qui avaient été transmises par A. Jardel dès la semaine précédente.

6. Le programme PAUSE : Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et artistes en Exil.

Question transmise par les **élus/élues CGT** : expliciter ce programme, énoncer son bilan, indiquer les raisons et les conséquences de sa fermeture, exprimer la position de la présidente, de son équipe et de France Universités face à la fin de ce programme et indiquer les actions éventuellement envisagées.

C. Neau-Leduc indique ne pas comprendre la question, elle n'a aucune information particulière. En effet, il n'y a pas de fin à ce programme, bien qu'il y ait un problème avec son financement : non seulement le programme accueille toujours plus de personnes, mais les financements ont baissé l'an dernier. Elle indique que l'université y consacre d'ailleurs 120 000 €, un effort qu'elle a maintenu malgré les difficultés financières qu'elle traverse. Les responsables étaient venus faire état du programme PAUSE devant un précédent CA.

R. Bazillier (VP CA-RI) indique qu'un prochain appel sera lancé en avril 2026. Il indique qu'il y a eu une baisse du cofinancement par le collège de France (passe de 80 % à 60 %), mais que P1 a fait le choix de renouveler ceux qui avaient été recrutés.

7. La Foncière de l'État²⁸

Question transmise par les **élus/élues CGT** : Expliciter cette entité et les conséquences pour notre université de sa création, exprimer la position de la présidente, de son équipe et de France Universités face à cette structure publique et indiquer les actions éventuellement envisagées.

C. Neau-Leduc répond qu'elle n'a aucune information spécifique sur les effets sur les universités. Elle a été informée, comme tout le monde, par voie de presse.

8. Les ruptures conventionnelles

²⁷ Le contrat et ses avenants mentionnent des montants oscillant entre 39900 € et 48800 € HT, 40800 € HT pour l'année 2025.

²⁸ <https://immobilier-etat.gouv.fr/priorites/efficience-economique-et-modernisation/fonciere-etat/>

Question transmise par les **élu-es CGT** : rappeler les règles et le montant de l'enveloppe dédiée à cette opération, établir un bilan complet pour le mandat précédent : nombre de demandes, d'acceptations et de refus et ce par catégorie professionnelle (enseignantes/enseignants, ITRF, personnels de bibliothèque, etc.) et par corps (A, B et C) ainsi que la somme versée à nos collègues ayant vu leur demande de rupture acceptée et ce avec le même niveau de détail que précédemment.

J. Benini (DGS) indique que l'on pourra faire un point dessus, lors d'un prochain CA.

Autres questions posées par les élus/élues CGT, non traitées et qui feront l'objet d'une réponse lors d'un prochain CA :

- Projet RAMPE : état d'avancement, rappel du contenu du projet, point financier et RH (budget global et annuel alloué au projet avec détail entre fonctionnement et personnel affecté au projet)
- Point sur le dispositif du COMP : Paris 1 est-il déjà concerné ? Si oui quels sont le calendrier et les étapes prévues ? Selon quels axes la présidence envisage-t-elle les éléments constitutifs, et selon quelles modalités de travail ?
- Quid des propositions pour la revalorisation de l'IFSE des personnels BIATPSS pour l'année 2025
- Information et avis de la Présidence sur la place de PSE au sein de l'université Paris 1 et ses conséquences pour notre université
- Respect de l'exercice du droit syndical : local syndical Centre La Chapelle, demandes de salles pour réunions syndicales (AG, HIS, etc.) sur tous les sites y compris La Chapelle, réponses de l'administration aux questions et sollicitations de la CGT.
- Quel est le bilan et le coût de l'utilisation des outils Microsoft et de l'outil SharePoint en particulier à l'université, en particulier dans le contexte géopolitique actuel (cette question ayant déjà été posée en 2022 puis 2024)

Fin de séance à 19h37

Compte-rendu rédigé par les élues/élus PULS : Aurélie Carrara (EHS), Daphné Dreyssé (EDS), Sylvestre Duroudier (UFR08), Eric Marquer (UFR10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

